



Lord Nelson yesterday had an audience at the Board of Admiralty: report states, that he is to be employed in the expedition destined for the W. Indies.

This morning at 8 o'clock, Sir Sidney Smith arrived at the Admiralty, from Portsmouth which place he reached yesterday, in a brig from the Mediterranean. The vessel in which he came home having been charged with duplicates of the dispatches which have already been published. Sir Sidney brings no news—he has, however, brought with him a great number of letters from our countrymen in Egypt, which, will, no doubt, prove highly acceptable to their relatives.

YARMOUTH, November 5.

The Marquis Cornwallis, as we stated in Thursday's Paper, landed at Calais on Tuesday evening. The First Consul had given orders for his reception, which was distinguished by the firing of guns and ringing of bells, illumination of the town, and every other demonstration of joy. The whole Band of the 20th Regiment of Chasseurs, celebrated for its musical science, attended the Noble Marquis on the occasion. His Lordship, by intelligence received last night, left Calais on Wednesday. His approach to Paris was to be announced by couriers, and he was to be ushered into the Capital with great pomp. All the people of the French Republic, particularly the Parisians, are engaged in preparing for the Grand fête on Monday next.

BERLIN, October 25.

Peace being now restored between England and France, the motives which occasioned the taking possession of the Electorate of Hanover no longer exist; His Prussian Majesty has, therefore, determined that his troops shall evacuate the same; the necessary orders to which effect will be immediately forwarded to Lieut. General Kleist. The Courts of London and Berlin will, according to accounts that may be relied on, immediately enter into negotiations relative to the subjects of Honour.

NEW-YORK: SATURDAY EVENING, JANUARY 9, 1802.

We are informed that a gentleman, just arrived from the W. Indies, brings intelligence of the arrival there of a French fleet, consisting of 45 sail with troops, destined for Guadeloupe. Bull. pap. From a Norwich paper, Jan. 6.

Capt. Lord, who arrived here, last week, in 33 days from Pointe-Petre, informs, that four days previous to his leaving that port, an American vessel arrived there, which had spoken, off Desada, five English lines of battle ships, direct from Europe, Capt. Lord also mentions, that although tranquillity was in some degree restored, yet the whites were fearful of further trouble—and many of them kept their trunks, papers, &c. on board the American shipping, ready for a start, in case it should be necessary.

HOUSE OF ASSEMBLY.

Friday, 22 January. A Bill to explain amend and reduce into one Act of Parliament the Laws for making repairing and altering the Highways and Bridges in the country parts of this Province, was read a second time. A motion was then made that the said Bill be referred to a special Committee &c. The further consideration of the said motion was postponed till Friday the 5th February.

The House then adjourned till Monday 1st Febr. Monday, 1st Febr. Mr. Speaker reported having received from the Clerk of the Peace at Montreal the opinions of the Magistrates of that city relating to objects of Police. The same were referred to the Committee named to prepare and report a Bill for preventing accidents by fire in the different Cities, Towns and Bourgois of the Province, after which the House adjourned till Wednesday.

Wednesday 3 Febr. A Bill more effectually to provide for the holding of the Criminal Courts of King's Bench in the several Districts of the Province was introduced by leave obtained upon motion—and ordered to be translated into the the English tongue. The House then adjourned till Friday.

CASTLE OF ST. LEWIS—3d February 1802.

THERE will be a Drawing Room at the Chateau on Thursday the 11th inst.

QUEBEC, THURSDAY, 31 FEBRUARY, 1802.

The November mail, brought to New York by the Prince Ernest Packet boat, arrived yesterday forenoon. We have received by this conveyance London Papers to the 7th November inclusive; but their contents have been principally anticipated by the American Papers received last week.

The House of Commons has voted 130,000 seamen and marines for three months after the 1st January, 1802.

The Marquis Cornwallis was expected to arrive, at Paris the 7th Novr. where the most splendid preparations were making to receive him. The Noble Marquis was to proceed in a short time, from thence to Amiens; but it was generally supposed that the Congress would not be opened, till the beginning of December.

Pour l'Adresse 94

Par Procuration 100

Contre 114

Majorité 104

LONDRES, 10 NOVEMBRE.

Un homme respectable arriva Dimanche au soir à Yarmouth avec son secrétaire sur un vaisseau neutre de Hollande, et on dit qu'il apporte des dépêches d'importance. Ils ont pris, sur le champ une chaise à quatre chevaux pour se rendre en ville dans la plus grande diligence.

Le Lord Nelson a eu hier audience au bureau de l'amirauté, et les bruits disent que l'on va l'employer dans l'expédition contre les Antilles. Le Chevalier Sidney Smith venant de Portsmouth où il s'est rendu hier sur un brigantin parti de la Méditerranée, est arrivé aujourd'hui à 8 heures du matin à l'amirauté. Le vaisseau sur lequel il a passé en Angleterre, apporte des duplicatas des dépêches qui ont déjà été publiées. Le Chevalier Sidney n'annonce rien de nouveau, mais il a bien des lettres dont il a été chargé par nos compatriotes en Egypte, et qui ne laisseront pas de faire beaucoup de plaisir à leurs parents.

YARMOUTH, 5 Novembre.

Le Marquis Cornwallis, comme nous l'avons annoncé dans notre feuille de Jeudi, débarqua à Calais Mardi au soir. Le premier Consul avoit donné des ordres pour sa réception, qui fut distinguée par une décharge des canons, et le carillon des cloches, l'illumination de la ville et toute autre démonstration de joie. Toute la bande du 20e régiment des Chasseurs, renommée par sa science dans la musique, accompagna le noble Marquis dans cette occasion. Suivant des nouvelles reçues hier au soir, Sa Seigneurie laissa Calais Mercredi. Son approche de Paris devoit être annoncée par des Couriers, et on devoit se conduire au Capitole avec grande pompe. Tout le peuple de la République Française, et particulièrement les Parisiens, sont occupés à faire des préparations pour la grande fête de Lundi prochain.

BERLIN, 25 OCT.

La Paix étant actuellement rétablie entre l'Angleterre et la France, les motifs qui avoient engagé à prendre possession de l'électorat d'Hanovre, n'existent plus; la Majesté Prussienne a donc résolu de le faire évacuer par ses troupes; et il sera aussitôt envoyé les ordres nécessaires à cet effet au Lieut. General Kleist. Suivant des avis sur lesquels on peut se fier, les Cours de Londres et de Berlin vont immédiatement entrer en négociations touchant des points d'honneur.

NEW-YORK—Samedi au soir, 9 Janvier, 1802.

Nous sommes informés qu'un Monsieur récemment arrivé des Isles, apporte la nouvelle de l'arrivée dans ces lieux d'une flotte Française, composée de 45 voiles avec des troupes destinées pour la Guadeloupe. Pap. Dal. D'un papier de Norwich, 6 Janvier. Le Capit. Lord, qui arriva ici la semaine dernière, en 39 jours de la Pointe Petre, informe que quatre jours avant son départ de ce port, il y étoit arrivé un vaisseau Americain, qui avoit rencontré à la hauteur de Desada, cinq vaisseaux de ligne Anglois, en droiture de l'Europe, destinés pour St. Dominique. Le Capit. Lord mentionne aussi, que quoique la tranquillité fut en quelque manière rétablie, cependant les blancs craignoient encore de nouveaux troubles, et beaucoup avoient leurs valises, papiers, &c. à bord des vaisseaux Americains, prêts à partir en cas de besoin.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Vendredi 22e Janvier. Un Bill pour expliquer, amender et réduire en un seul Acte du Parlement les Loix pour faire, réparer et changer les grands chemins et ponts dans les parties de la Campagne de cette Province, a été lu une seconde fois. Il a alors été fait une motion pour que le Bill fut renvoyé à un Comité Spécial. La considération ultérieure de la dite motion a été renvoyée à Vendredi le 29e Janvier.

La Chambre s'est alors ajournée à Lundi le 1er Fevrier. Lundi 1er Fev. Mr. l'Orateur a fait rapport qu'il avoit reçu du Greffier de la Paix à Montréal, les opinions des Magistrats de cette ville, concernant les objets de Police, et elles ont été renvoyées au Comité nommé pour préparer et faire rapport d'un Bill pour prévenir les accidents du feu dans les différentes cités, villes et bourgs de cette Province.

Après quoi la Chambre s'est ajournée à Mercredi prochain. Mercredi 3 Fev. Un Bill qui pourvoit plus efficacement pour la tenue des Cours Criminelles au Banc du Roi dans les différents Districts de cette Province, a été introduit, sur motion pour obtenir permission à cet effet—et on a ordonné de faire la traduction du dit Bill en Anglois. Ajourné alors à Vendredi.

CHATEAU, ST. LOUIS, 31 Fevrier 1802.

Il y aura une Route au Chateau, Jeudi le 11e de Courant.

A une Séance Spéciale de la Pairie, tenue à Québec, Lundi, le 1 Février, 1802.

Il est ordonné que, pendant ce mois, le pain blanc de Québec... douze fois pesé cinq livres; et que les boulangers marquent leur pain des lettres initiales de leurs noms.

(Signé) J. F. PERRAULT, Greffier.

WANTED.

FOR the Choir of the English Metropolitan Church, now resting in this City, Twelve Boys of respectable Parents, and eight young men of good characters: they will be taught singing by note gratis and receive further advantages—For particulars apply to the Organist, Mr. Bently at his house near the Batteaux yard.

Québec, 2d February, 1802.

ADVERTISEMENT.

To be SOLD or LET, and taken possession of the 1st May next. TWO story stone house, situate in the Upper Town of Québec, Éguillon Street, with a spacious yard, good stables, hangard, coach house, &c. For further information, apply to Mr. James Garfield, St. John's suburbs, or the Subscribing Notary, at his Office in Garden-Street.

Québec, 3d February, 1802.

ADVERTISEMENT.

DISTRICT OF QUÉBEC. WILL BE SOLD and adjudged to the highest bidder, on Monday next, the elegant household furniture belonging to the late SAMUEL HOLLAND, Esqr. Surveyor General of the Province of Lower Canada, consisting in an extensive collection of Prints with gilt frames, large and small, do, and figures in Wax; armed Chairs, Bureaus, Desks, Chairs, Mahogany Tables, Feather beds, Matresses, Blankets, &c. Silver plate of different kinds, Glafs and China ware, a Barometer and Thermometer, all the necessary articles for furnishing a Kitchen, and a variety of other articles too numerous to mention: likewise an extensive collection of French, English and German books.

N. B. The Sale will commence at one o'clock, and continue every day till the whole be sold. CH: VOYER, Not. Pub.

Québec, 3d February, 1802.

BY AUCTION

Will be Sold, without reserve, on Saturday the 20th instant at Burns and Woolsey's Auction Room, at one o'clock.

THE Sloop Peggy Burthen 45 Tons or thereabouts, with her Tackle, Appareil &c. as she now lays in the Cul de Sac.—An inventory of the Rigging, Stores &c. may be seen by applying to the Brokers, who will also make known the conditions of Sale.

Québec, 4th February, 1802.

At same time and place will be Sold, likewise without reserve, a few Possessions Jamaica Spirits and West India Rum, Sugar and Coffee in Barrels, Madeira and Port Wine, an extensive Assortment of Dry Goods consisting chiefly in Chintz, Calicoes, Mullins, Gloves, White Cottons, Bandanues, Irish Linens, Channal Pumps, Men and Boys Calf Shoes &c.—And the Sloop Goose of 20 Tons Burthen as she now is, laying on the Beach at Powell Place.

MONTREAL. BY virtue of a Writ of Execution, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the District of Montreal aforesaid, at the suit of Francis Winter, against the lands and tenements of Daniel Robertson, Esquire, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Daniel Robertson, three thousand five hundred acres of land situate, lying and being in the Township of Chatham, in the said District, on the North side of the Grand or Ottawa river, bounded in the front by the said river Ottawa, in depth by the ungranted lands of the Crown, joining on one side to land the property of the representatives of the late Lieutenant Dugal McDougall and on the other side to the boundary of the land granted to Lieutenant Simon Fraser, with a wooden house, barn, stables and other buildings thereon erected, together with all and every the rights and pretensions of the said Daniel Robertson of, in and to several lots of land, containing each two hundred acres, in the said Township of Chatham, some whereof are leased on annual rent, be the same more or less; Now, I do hereby give notice that the said lands and tenements, or such part thereof as may be sufficient to satisfy the debt, interest and costs in the said Writ mentioned, will be sold and adjudged to the highest bidder at my Office in the City of Montreal, on Tuesday the fifteenth day of June next, at one of the clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDWD: WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described lands and tenements, by mortgage or other right of incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff at his Office aforesaid, according to law; and further that no opposition shall be admitted or any de discharge the whole or any part of the said lands and tenements, or afin de charge or servitude on the same, will be received during the fifteen days previous to the sale thereof.

Montreal, 28th January, 1802.

TAKEN into custody by Nathaniel Taylor Esqr. the following articles of mans wearing apparel (supposed to have been stolen) one pair of Black Sattin Breeches, one Black Sattin Waistcoat, one Tambour'd Dimetty ditto, one Tambour'd Marcellles Quilting ditto and one Silk ditto. Whosoever has lost them is directed to apply to Mr. Taylor that they may be restored. Québec, 7th January, 1802.

QUÉBEC, JEUDI, 3e. FEVRIER, 1802.

La voile de Novembre, apportée à New York, par le paquebot, arriva hier au matin. Nous avons reçu par cette voie des lettres de Londres jusqu'au 7 Novembre inclusivement, mais ce qui nous concerne a été presque tout anticipé par les papiers Américains reçus la semaine dernière.

La Chambre des Communes a voté 130,000 matelots et gens de marine, pour trois mois à compter du 1er Janvier, 1802.

On s'attendoit que le Marquis Cornwallis arriveroit le 7 Novembre, à Paris, où les préparations les plus magnifiques se faisoient pour le recevoir. Le noble Marquis devoit sous peu se rendre de là à Amiens; mais on supposoit généralement que le congrès ne s'ouvreroit pas avant le commencement de Décembre.

AVERTISSEMENT.

A Vendre ou à Louer, à prendre possession au premier Mai prochain. UNE Maison neuve en pierres, à deux étages, située en la rue d'Éguillon, avec une cour spacieuse, de belles écuries, hangards et remises, le tout en bon ordre; pour plus amples informations s'adresser à Mr. James Garfield, résident aux faubourgs St. Jean ou au Notaire soussigné en son office, Rue des Jardins.

R. LEBIEVRE, Not. Pub.

Québec, 3e. Février, 1802.

AVERTISSEMENT.

DISTRICT DE QUÉBEC. EN présence du Notaire soussigné sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, le prochain, l'élegant mobilier appartenant à la succession de Monsieur de Hollande, Ecuyer, vivant arpenteur général de la Province du Bas Canada, lequel consiste dans une collection complète de cadres dorés, grands et petits, et d'autres plus petits en cire, fauteuil, bureau, commodes, chaises, tables de mahogany, lits de plume, matelats, couvertes, &c. argenterie de toute façon, verrerie, porcelaine, baromètre et thermomètre; tous les ustensiles nécessaires pour monter une cuisine, avec une quantité d'autres articles trop long à détailler: aussi une collection complète de livres choisis des meilleurs auteurs Anglois, François et Allemand.

N. B. La vente commencera le dit jour Lundi prochain à une heure, et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Québec, le 3e Février 1802.

CHABES VOYER, N. P.

A VENDRE PAR ENCAN

Sans réserve, Samedi le 20e, de ce mois à une heure, à la Chambre d'Encaissement de Burns & Woolsey.

LA goëlette Peggy, du port de 45 tonneaux ou environ, avec ses appareils &c. telle qu'elle est maintenant dans le Cul-de-Sac. On pourra voir l'inventaire de ses manœuvres, ustensiles &c. en s'adressant aux Courtiers, qui feront aussi connaître les conditions de la vente.

Québec, le 3e Février 1802.

Aux mêmes lieux et lieu seront aussi vendus sans réserve, quarante tonneaux d'Esprit de la Jamaïque, et de Rom des Indes, distillés et en caisses, en barils, des vins de Madère et de Port, un assortiment de sucre, de café, de dièzes seches consistant principalement aux perles, Indes, Molles, grands, cotons blancs, toiles d'Irlande, foulles, écarlates, foulles de veaux d'homme et de jeunesse, &c. et le bateau le Goose, du port de 20 tonneaux, tel qu'il est actuellement sur la grève à Powell Place.

MONTREAL. EN vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour du SAVOIR, JEAN DU ROI de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sus-dit, à la poursuite de Francis Winter, contre les terres et possessions de Daniel Robertson, Esquire, à moi adressé, J'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Daniel Robertson, trois mille cinq cents arpents de terre, sis et situés dans le Township de Chatham, dans le dit District, au côté nord de la Grande Rivière, ou Rivière des Outaouais, bornés devant par la dite Rivière des Outaouais, dans la profondeur par les terres de la Couronne non concédées, joignant d'un côté aux terres appartenantes aux représentants du feu Lieutenant Dugal McDougall, et de l'autre côté à la borne de la terre concédée au Lieutenant Simon Fraser, avec une maison de bois, une grange, des écuries et autres bâtiments dessus construits; ensemble avec tous les droits et prétensions du dit Daniel Robertson sur différents lots de terre, contenant chacun deux cents arpents, dans le dit Township de Chatham, quelques uns desquels sont affermés pour des rentes annuelles, soit qu'il y ait plus ou moins; or je donne avis par le présent que les dites terres et possessions de telle partie d'icelles qui pourra suffire pour satisfaire le dit Daniel Robertson les frais portés au dit ordre, seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à mon Bureau dans la cité de Montréal, Mardi le quinziesme jour de Juin prochain, à une heure de l'après midi; auxquels termes et conditions de vente seront énoncées EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétensions sur les terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avisés d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau aforesaid, sur la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou de différer tout ou partie des dites terres ou possessions, ou afin de charge ou de servitude sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Montreal, 28e Janvier 1802.

RETENUS en garde par Nathaniel Taylor, Esqr. les articles suivants (supposés avoir été volés) une paire de culottes de laine, une veste de laine noir, une ditto de lin, une ditto de drap de strappé de marcellles de couleur, une ditto de lin, une ditto de drap, perdus; est prié de s'adresser à Mr. Taylor, afin qu'il lui soient rendus.

Québec, 7e. Janvier, 1802.

FOR SALE AT THE PRINTING OFFICE.

A FEW Edinburgh Almanacks for 1801. Price 2/6 Québec, 26th Jan, 1801.

THE Subscriber testamentary Executor of the late John Beattie of Rivier du Loup, Miller, hereby gives notice to all and every person or persons who have any demands against the said J. Beattie, to make them known on or before the first day of March next. (1802.)
Quebec, 18th January, 1802. M^r. BELL.

TO BE SOLD.

THAT pleasantly situated Country Seat at Beauport, the property of the late Partnership of Johnston and Puris, consisting of an elegant dwelling House, a spacious Summer house, with office houses, gardens, an orchard planted with fruit trees, &c. the premises commanding as extensive and pleasant prospects as any spot in this Province.

For terms, (which will be made easy to the purchaser) apply to John Paris, No. 11, Sous le fort street, or to Mr. John Macnider, Merchant, No. 1, in Fabric street.

The premises may be viewed by applying to Francois Bedard on the adjoining lot. *Quebec, 14th January, 1802.*

FOR Sale by the Subscriber, at a very moderate rate; London particular and London market Madeira per Pipe Hoghead and Quarter Cask and by three Gallons and Dozen, Bordeaux Wine in Hogheads, do best quality in Cases, a few Cases Cherry, Brandy, Martinico, Jeisy and Guernsey, Cordials assorted, Olive Oil, Cloths, Bergen-op-zooms, Blue Handkerchiefs, Red and White Flannels, Hats, Shoes, Waxed Calf Skins and French Mill Stones.

TO BE LET

And possession given immediately the House formerly belonging to Louis Duniere Esqr. with Stabling &c; and the large new Store from the 1st May next.

Quebec, 17th December, 1801.

PETER BREHAUF.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Kings Bench, holding civil pleas in and for the said District at the suit of Louis Guuin against the lands and tenements of Robert Alles, to me directed, I have seized and taken in execution as belonging to the said Robert Alles.

A piece of land situate in the Parish of St. Antoine of the Riviere du Loup, held of the Dames Ursulines of Three Rivers, of two arpents in front by about thirty arpents in depth, becoming narrower towards the depth, forming thirty arpents or thereabouts in superficie, beginning in front at the Petite Riviere du Loup, and ending at the land of Ignace Caron, joining on one side to the north east to the land of Louis Duime and on the other side to the south-west to that of Nicholas Bellan; with a house and other buildings thereon erected.

Now I do hereby give notice that the aforesaid land and tenements will be sold and adjudged to the highest bidder at the Church door of the Parish of St. Antoine Riviere du Loup on Monday the first day of March next, at ten of the clock in the forenoon, at which time and place the Conditions of Sale will be made known.

H. BLACKSTONE, Sheriff.

Trois-Rivieres, October 27th 1801.
 All and every person or persons having claims on the above described lands and tenements, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office, in the Town of Three Rivers, according to Law; and further that no opposition, *à fin d'annuller* or *à fin de distraire* the whole or any part of the said lands or tenements, or *à fin de charge* or *servitude* on the same, will be received during the fifteen days previous to the Sale thereof.

DISTRICT OF } WHEREAS under and by virtue of a certain Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of King's Bench of Civil Jurisdiction, in and for the said District at the suit of Jean Baptiste Gagnon and Marie Therese Boule, his wife, against the lands and tenements of Jean Baptiste Tanguay to me directed, I did seize and take in execution as belonging to the said Jean Baptiste Tanguay a lot or piece of land of three arpents in breadth, by forty arpents in depth, situate in the Seigneurie of Ladurantaye, first concession, Parish of St. Gervais, first cote St. Louis, within the said District, commencing in front at the line of prolongation running from the Seigneurie of Beaumont and ending at the ungranted lands; bounded on one side to the north-east by Michel Arlecour, and on the other side to the south-west by Jean Baptiste Gagnon, with a house, stable and saw-mill thereon erected, and having so seized and taken the said premises in execution, I did cause the same to be advertised and published according to Law, to be sold and adjudged to the highest bidder at the Church door of the Parish of St. Gervais, on Monday, the tenth day of August last, on which day the sale did not take place for want of purchasers: Now I do hereby give notice, that in obedience to and by virtue of a Writ of *Venditioni Exponas* issued out of the said Court of King's Bench, to me directed, the aforesaid premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the Parish of St. Gervais aforesaid on Monday, the twenty second day of February next ensuing, at ten o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

J.A. SHEPHERD, Sheriff.

All persons having claims on the above described premises by mortgage or other right or incumbrance are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff at his Office in the City of Quebec, according to Law; and further notice is hereby given that no opposition *à fin d'annuller* or *à fin de distraire*, the whole or a part of the said lot or piece of land so seized as aforesaid, or *à fin de charge* or *servitude* on the same, will be received by the said Sheriff, except previous to the fifteen days next, before the day fixed by this advertisement for the sale and adjudication thereof.

Quebec, 26th November, 1801.

LE Souffigné, Exécuteur Testamentaire de défant John Beattie, Meunier à la Riviere du Loup, donne par le présent avis à tous ceux qui ont quelques demandes contre la succession du dit J. Beattie, de les faire connaitre d'ici au premier jour de Mars prochain.
Quebec, 18e, Janvier, 1802. M^r. BELL.

LE Souffigné ayant acquis tout le fonds de livres appartenant aux Successeurs de feu Messrs, Louis Germain et Siméon Germain, à l'honneur d'informer le Public, et particulièrement les Messieurs du Clergé, qu'ils trouveront chez lui tous les livres qui se trouvoient ci-devant chez Mr. Germain; en outre un assortiment de tous les livres de dévotion et d'église imprimés dans la Province; il les prie en conséquence de vouloir bien le favoriser de leur protection et pratique. Il attend de plus un petit assortiment de livres de dévotion, imprimés à Londres, qui ne se trouvent plus depuis quelques années dans cette Province.

J. NEILSON.

Quebec, 15 Avril, 1801.

Il recevra avec reconnaissance les ordres des différentes parties de la Province, lesquels seront exécutés avec exactitude.

FRANCIS & WILLIAM HUNTER.

AYANT récemment établi une manufacture de Savon et de Chandelles prennent la liberté d'informer le public, qu'ils ont maintenant entre les mains une grande quantité de Savon jaune, et de Chandelles au moule et à la baguette de différentes proportions, que l'on trouvera, ils se flattent, si on en fait la comparaison, égalier ce que l'on peut importer dans ce genre d'Angleterre, et dont ils disposeront à des prix plus modiques que l'importation ne le permet.

N. B. Ils ont aussi à vendre de l'Esprit de la Jamaïque, de l'eau de vie de France, du vin de Bordeaux, et un restant de marchandises seches, qu'ils vendront à très bas prix pour argent comptant.

Quebec, 18 Février, 1801.

DISTRICT DES } EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour Trois Rivières. du Banc du Roi de sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de Louis Gouin, contre les terres et possessions de Robert Alles, à moi adressé, j'ai fait et pris en execution comme appartenant au dit Robert Alles.

Une terre sise et située en la paroisse St. Antoine de la Riviere du Loup dans le fief St. Jean, relevant des Dames Ursulines des Trois Rivières, de deux arpents de front sur trente arpents ou environ de profondeur en retrecissant vers la profondeur formant quarante arpents ou environ en superficie prenant son front à la petite Riviere du Loup, et aboutissant par sa profondeur à la terre d'Ignace Caron, joignant d'un côté au Nord Ouest à la terre de Louis Duime, et d'autre côté au Sud Est à celle de Nicolas Bellan, avec une maison et autres bâtiments dessus construits.

Or Je donne avis par le présent que la sus-dite terre sera vendue et adjudgée au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Antoine de la Riviere du Loup, Lundi le premier jour de Mars prochain, à dix heures du matin, auxquels tems et lieux les conditions de vente seront énoncées.

H. BLACKSTONE, Sheriff.

Trois-Rivieres, 27 Octobre, 1801.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les prémisses ci dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff à son Bureau dans la ville des Trois Rivières, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition *à fin d'annuller* ou *à fin de distraire* le tout ou partie des dites terres ou possessions, ou *à fin de charge* ou *servitude* sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

DISTRICT DE } ATENDU que sous et en vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du Banc du Roi de sa Majesté, de Jurisdiction civile, dans et pour le dit District, à la poursuite de Jean Baptiste Gagnon et Marie Therese Boule, sa femme, contre les terres et possessions de Jean Baptiste Tanguay, à moi adressé, j'ai fait et pris en execution, comme appartenant au dit Jean Baptiste Tanguay, une piece de terre de trois arpents de largeur sur quarante arpents de profondeur, située dans la seigneurie de La durantaye, premiere concession, paroisse de St. Gervais, premiere cote St. Louis, dans le dit District, commençant devant à la ligne de prolongation, courant depuis la Seigneurie de Beaumont, et haillant aux terres non concédées; bornée d'un côté ou Nord est par Michel Arlecour, et de l'autre côté ou Sud ouest, par Jean Baptiste Gagnon, avec une maison, étable et moulin à scie dessus construits, et ayant ainsi fait et pris en execution les dites prémisses, Je les ai fait avertir et publier suivant la Loi, pour être vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Gervais, Lundi, le dixieme jour d'Août dernier, auquel jour la vente n'a pas eu lieu faute d'enchérisseurs. Or je donne avis par le présent qu'en obéissance et en vertu d'un ordre de venditioni exponas, émané de la dite Cour du Banc du Roi, à moi adressé, les sus-dites prémisses seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Gervais sus dite, Lundi le vingt deuxieme jour de Février prochain, à dix heures du matin, auxquels temps et lieux les conditions de vente seront énoncées.

J.A. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les prémisses ci dessus désignées, soit par hypothèque, ou autre droit, ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff à son Bureau dans la Cité de Québec, suivant la Loi; et de plus avis est par le présent donné, qu'aucune opposition *à fin d'annuller* ou *à fin de distraire* le tout ou partie de la dite piece de terre ainsi faite comme sus-dit, ne sera reçue par le dit Sheriff, à moins que ce ne soit dans les quinze jours qui précéderont le jour fixé par cet avertissement pour la vente et adjudication d'icelle.

Quebec, 26e Novembre 1801.

ADVERTISEMENT.

THE Subscriber acquaints the Creditors of the late Hon. Hugh Finlay, that he is charged with the collection of the money arising from the Sales of the moveables left by the deceased; that the presumptive Heirs have renounced the Succession, and that it will be for the interest of the Creditors, to meet in the Office of the Subscriber, at the latest the 15th of the month of February next, at five o'clock in the afternoon to deliberate and determine on the election of a Curator to the said vacant Succession or Trustees, to liquidate the said Succession as far as possible, according to the respective right of each Creditor.

Quebec, 27th Jan. 1802. A. DUMAS, Not. Pub.

FOR SALE

THAT large and Commodious Houle, the corner of Palace and St. John's Street the property of Mr. James Hunt with a large Yard and Stable for four Horses with excellent Cellars under the whole Houle, its situation for Trade is one of the best in Quebec. For particulars enquire of Mrs. Hunt who occupies the same.

Quebec, 27 Jany. 1802.

FOR SALE

A FEW Teneriffe Filtering Stones imported from Madeira. Enquire at the Printing Office. Quebec, 3d December, 1801.

Les livres suivants, qui n'ont pas été vendus à la vente publique des Livres de Lois chez Messrs. Burns & Woolsey, le 22e. Décembre dernier, sont à vendre à l'Imprimerie, aux prix ci après marqués. On donnera toute attention aux ordres qui seront envoyés à ce sujet par lettre franc de Port.

ŒUVRES de Mr. Piales Avocat au Parlement, contenant le traité du dévot, des provisions, cotisations, des gradués et des Droits et privilèges des Universités. 6 0 0

Les Loix civiles dans leur ordre naturel, le droit public et le régime de l'Etat par Mr. Domat: avec notes par Messrs. Boucheul, Berroyer et Chevalier; Paris 1777. 2 10 0

Jacobi Cujaci opera quae de jure fecit, i. e. opera posthuma in Jus. P. U. in 10 digestum et in Cod. Justiniani; Lutetiae Parisiorum in fol. 6 vols. 8 13 4

Id. Opera omnia in decem Tomos distributa; Lutetiae Parisiorum 1658 in fol. 10 vols. 15 9 0

Maximes du Droit Public François, 4to. 1 4 0

Maximes du droit public François; Amsterdam, chez M. M. Rey, 1775, in 12°. 6 vol. 2 0 0

Maximes du droit François; Amsterdam, chez M. M. Rey, 1775, in 12°. 2 vol. 0 12 0

Les conférences des Ordonnances, par M. Philippe Bornier: Paris 1744 in 4to. 2 vols. 2 5 0

Traité de la Police par M. Delamare; Paris, chez Brunet, 1713 in fol. 4 vols. 7 0 0

Le nouveau Coutumier général de la France avec notes de Messrs. Chauvelin, Brodeau, Ricard, et annotations de Messrs. Dumoulin, Ragau, et Rochemaillet, par Mr. Charles Bourdet, de Richebourg; Paris, 1724 in fol. 4 vols. 7 10 0

Coutume de Paris par M. Pierre Lemaisre, avec augmentations; Paris 1741, in fol. 3 0 0

Coutume réformée de Normandie par M. Henry Balmage; Rouen, 1694 in fol. 2 vpl. 3 16 0

V. C. B. D'Argentré Commentarii in Patrias Britonum leges: Bruxelles apud Foppens 1694, in fol. 4 10 0

Recueil d'arrêts du Parlement de Paris, par M. Pierre Bardet, avec notes de Berroyer: Paris, 1690 in fol. 2 vols. 3 10 0

Notables Questions jugées au Parlement de Toulouse, par M. Maynard: Toulouse 1751, in fol. 2 vols. 4 0 0

Resolutions de plusieurs notables questions de Droit tant Romain que François, coutumes et pratiques; jugés par arrêts du Parlement de France, par L. Chavondas de Caron; Paris, 1613, in 4to. 1 16 0

Traité des successions, par M. Denis Le Brun; Paris, chez Guignard, 1705, in fol. 3 0 0

Traité de la Communauté, par M. Denis Le Brun; Paris, au Palais, 1754, in fol. 3 0 0

Traité des successions, par M. Denis Le Brun, augmenté par M. F. B. Bopiard De Saux; Paris, 1776, in 4to. broc. 3 15 0

Traité de la Jurisdiction des presidiaux, 1752, in 10°. 0 6 0

La nouvelle Pratique civile, criminelle et bénéficiale, ou le nouveau Praticien François, par M. Lange, augmenté par M. Pimont, 15me. édition, Paris, 1755, in 4to. 2 vol. 3 0 0

Style du conseil du Roi et Style criminel, par M. Gaurét: Paris, 1766, par ordre de sa Majesté; édition authentiquée par la signature de M. Gaurét, in 4to. 2 vol. 3 10 0

Requêtes d'atténuation pour M. Pierre Caron de Beaumarchais; Paris, 1773, in 4to. 1 10 0

Œuvres de M. René Chopin; Paris, 1662, in fol. 5 vol. 8 0 0

Œuvres de M. Charles L'Oiseux; Lyon, 1701, in fol. 3 6 0

Œuvres de Simon d'Olive, Sieur Mefnil, contenant ses questions notables de Droit; Paris, 1639, in fol. 2 vol. reliés en un. 3 0 0

Œuvres de d'Agueseau, 6 vol. reliés et 7 broc. achevées d'imprimer, 1789, in 4to. 13 vol. 21 0 0

Code pénal ou recueil des Ordonnances, Edits et déclarations sur les crimes et delits: Paris, 1752, in 12°. 0 9 0

Dictionnaire de Droit et de Pratique, par M. Claude Joseph de Ferriere; Paris, 1771, in 4to. 2 vol. 4 10 0

AVERTISSEMENT.

Le Souffigné prévient Messieurs les Curateurs, Hypothécaires et chirurgiens, que par suite de l'honneur de Hugh Finlay, qui est chargé du recouvrement des deniers de la vente des Meubles, et autres objets mobiliers de la dite succession, et que conséquemment il est important pour eux de se réunir en l'étude du dit souffigné en cette ville au plus tard le quinze du mois de Février prochain à cinq heures de l'après midi pour y délibérer et déterminer sur le choix d'un Curateur d'autr à la dite succession vacante, ou au choix d'un ou plusieurs Syndics pour liquider, en tant que possible cette succession suivant les droits respectifs à chaque Créance.

Quebec, 27e Janvier, 1802. A. DUMAS, Not. Pub.

A VENDRE

Cette grande et commode maison, faisant le coin des rues du Palais et St. Jean, appartenant à Mr. James Hunt, avec une cour spacieuse, une étable pour quatre chevaux, et des caves excellentes sous la maison. La situation pour le commerce est une des meilleures de Quebec. Pour plus amples informations s'adresser à Made. Hunt qui l'occupe actuellement.

Quebec, 27e Janvier, 1802

A VENDRE

QUELQUES pierres à filtrer de Teneriffe, importées de Madère. S'adresser à l'Imprimerie. Quebec, 3e Décembre, 1801.

PROVINCE DU BAS CANADA, DISTRICT DES TROIS RIVIERES. A été par le présent donné, interlocutoire de la Cour Provinciale du dit District, en date du dixième jour du mois d'Octobre dernier, à la requête de Dame Louise Lambert Dumont, Veuve de feu Claude Poulin de Courval, Ecuier, demeurant en la banlieue de la ville des Trois Rivières, et autres. Il sera, par licitation, procédé à la vente et adjudication des immeubles ci-après désignés, à midi en la Chambre d'Audience cour tenant, le neuvième jour du mois de Février prochain, aux charges et conditions de l'enchère, déposé au Greffe de la dite Cour, qui sera la fois des dites ventes et adjudications.

1°. Une terre sise et située en la banlieue de cette ville, en la censive des représentants des RR. PP. Jésuites, de trois arpens de front sur vingt cinq arpens de profondeur, prenant son front au fleuve St. Laurent, et sa profondeur au bout des dits vingt cinq arpens, joignant d'un côté au Nord-Est à la terre du Sieur Loranger et d'autre côté au Sud-Ouest à celle ci-après désignée, sur laquelle est construite une maison de vingt quatre pieds carrés.

2°. Une terre, sise et située en la dite banlieue en la censive des représentants des RR. PP. Jésuites, de quatre arpens de front sur vingt cinq arpens de profondeur, prenant son front au fleuve St. Laurent et sa profondeur au bout des dits vingt cinq arpens, joignant d'un côté au Nord-Est à la terre ci-dessus désignée, et d'autre côté au Sud-Ouest à celle de P. M. Cresté, Ecuier, sur laquelle sont construits une maison neuve de cinquante pieds de front sur trente cinq pieds de profondeur, deux granges, étables et autres bâtimens.

3°. Un Emplacement en Jardin situé en cette ville de soixante dix pieds de front sur trente sept pieds ou environ de profondeur, joignant au Nord-Est à la rue des R. P. Recolets, au Sud aux héritiers Cresté, et au Sud-Ouest à l'Honorable P. E. Deichenaux, Ecuier.

4°. Une terre en fief relevant du fief vieux pont en bois de bout d'un arpent de front sur la profondeur qui peut se trouver depuis le côtéau jusqu'à la ligne des forges St. Maurice sans fournaise de mesure, joignant du côté Nord-Est à la terre de Ls. J. De Froot, Souier, et d'autre au Sud-Ouest à celle de John Craige Morris.

5°. Un lopin de terre en fief faisant partie du fief vieux pont, de cent pieds de front sur la profondeur qui peut se trouver jusqu'à la ligne des forges St. Maurice, à prendre à soixante arpens du fleuve St. Laurent, prenant son front à la terre de Joseph Badaux, Ecuier, joignant du côté Nord-Est à celle du dit John Craige Morris et d'autre côté au sud-ouest à celle de Joseph Boucher de Niverville fils, Ecuier.

6°. Une terre en fief de trois arpens de front sur cinquante deux arpens de profondeur, prenant son front au fief du fleuve St. Laurent, et la profondeur au bout des dits cinquante deux arpens, joignant au nord-est aux Sieurs Benjamin et Alexandre Platt et au sud-ouest aux héritiers Lonval.

7°. Une Isle sise et située dans la Riviere de Nicolet, vulgairement appelée, l'Isle à Bourgainville d'un tiers de lieue ou environ en superficie, joignant au nord-est au petit cheuail des Terres du Domaine de la Seigneurie de Nicolet.

8°. Une terre en fief de trois arpens de front, prenant par devant au nord-est de la Riviere Nicolet, et la profondeur jusqu'à la terre de Jean Baptiste Robida ou ses représentants joignant au sud aux représentants de feu René Guay, Ecuier, et au nord à Ignace Pinnard, le dit fief connu sous le nom de fief courval, relevant du manoir Seigneurial de Nicolet, avec les droits Seigneuriaux y annexés.

9°. Une rente annuelle de dix-huit livres tournois, constituée sur une terre située en la Seigneurie de Nicolet de trois arpens de front sur soixante arpens de profondeur joignant d'un côté au fief ci-dessus désigné, et d'autre côté à Joseph Proux, prenant son front à la Riviere Nicolet.

Tous ceux qui ont quelques demandes, prétensions ou droits, sur les dites prémisses soit par héritages, titres, servitudes, hypothèques ou autrement, sont requis d'en faire leur déclaration par écrit au Greffe de la dite Cour avant la vente et adjudication d'iceux; Et pour plus amples informations, voir les titres et conditions de la vente, et facilité, s'adresser à l'Avocat souffigné en son étude dans la Basse ville des Trois Rivières rue des forges.

Trois Rivières, 7 Janvier, 1802.

P. VEZINA, Avocat.